

**Affiché et publié le mardi 30 janvier 2024**

République Française  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
COMMUNE DE SAINT-DONAT

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JANVIER 2024  
LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

---

**Date convocation** : 16 janvier 2024

**Étaient présents** : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gaëtan GOUTTEBROZE - Gisèle JUILLARD  
Martine MARION.

**Représenté** : Dylan MATHIEU par Laurent BERNARD

**Absentes** : Léa GREGOIRE - Agnès MARION

**Secrétaire de séance** : Martine MARION

---

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il convient de retirer un point à l'ordre du jour relatif à la prorogation pour une année du contrat de délégation de service public du camping municipal ; la commune étant en attente d'une consultation juridique auprès d'un cabinet d'avocats.

**DELIBERATION DE\_2024\_001** - programmation FIC 2024 - demande de subvention  
Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2024\_002** - DETR 2024 - demande de subvention  
Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2024\_003** - convention de groupement de commande "fourrière animale"  
Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2024\_004** - travaux sur conduite AEP du captage jusqu'au village du Meynial - demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne  
Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2024\_005** - travaux sur conduite AEP du captage jusqu'au village du Meynial - demande de subvention auprès du Conseil Départemental  
Délibération approuvée à l'unanimité

La séance a été levée à : 22 h

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

**L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.**

**Vu pour être affiché le 30 janvier 2024 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.**

Le Maire,

Laurent BERNARD.

